



**PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DES TRANSPORTS PHASE IV : RECONSTRUCTION
DU CORRIDOR ECONOMIQUE DOUALA -NDJAMENA :
SECTION NGAOUNDERE – GAROUA (240,85 KM)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

RECRUTEMENT D'UN EXPERT ENVIRONNEMENTAL LOCAL

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a sollicité et obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) sous forme de prêt pour financer en partie le « Programme d'Appui au Secteur des Transports phase IV : Reconstruction du corridor économique Douala -Ndjamena ; section Ngaoundéré – Garoua (240,85 km) ».
2. Le Ministère des Travaux Publics, agissant en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun envisage d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts et dons pour financer le contrat de services de personnel de projet au poste d'**Expert Environnemental local** au sein de la Cellule de Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), organe d'exécution du projet.
3. Sous l'autorité du Chef de la Cellule, l' Expert Environnemental a pour mission : (i) de veiller à la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) par le développement des stratégies pour minimiser les impacts négatifs du projet sur l'environnement ; (ii) de suivre la mise en œuvre par l'entreprise des travaux, de son Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES-E), y compris tous les autres plans visant les aspects environnementaux et sociaux ; (iii) de surveiller les activités du projet pour garantir que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre correctement et fournir des conseils techniques et des formations sur les questions environnementales aux membres de l'équipe du projet et de coordonner avec ces derniers les activités environnementales du projet ; (iv) de veiller à la conformité des travaux et pratiques de l'entreprise et des prestations des autres opérateurs avec les spécifications environnementales contenues dans leurs contrats lors de la réception provisoire et finale du chantier; (v) de l'appui à l'obtention par le Client des certificats et autorisations exigés par le cadre législatif et réglementaire concernant l'environnement national ; (vi) d'élaborer un cadre de suivi des indicateurs en vue de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale en tout début de sa mission ; (vii) d'élaborer et mettre en œuvre le planning des missions de surveillance et de suivi environnemental des opérations sur le chantier; (viii) d'appuyer la préparation et la conduite des missions de supervision de la Banque en ce qui concerne les mesures de sauvegarde environnementale ; (ix) de préparer les rapports de surveillance et de suivi environnemental pour rendre compte du respect ou non des prescriptions environnementales dans l'exécution des travaux et de l'efficacité des mesures d'atténuation ; (ix) de réaliser des audits et pratiques internes par rapport aux référentiels socio- environnementaux et assurer leur mise à jour ; (x) de contribuer à l'élaboration des termes de référence (TDR) en vue de la conduite des évaluations environnementales et sociales spécifiques des aménagements connexes du projet et pour les projets en préparation en vue d'identifier et de gérer les risques environnementaux y compris les opportunités associées au projet; (xi) de superviser et d'assurer la prise en compte à toutes les étapes (du screening à la surveillance et le suivi environnemental) du projet des exigences environnementales et sociales nationales applicables et celles de la BAD, (études, DAO, DDP, travaux, réception provisoire et définitive des travaux) ; (xii) de participer, en collaboration avec le spécialiste en sauvegarde sociale à la préparation des clauses environnementales et sociales et s'assurer de leur intégration dans les dossiers d'appels d'offres (DAO) ainsi que dans les contrats /marchés des entreprises en charge des travaux et des missions de contrôle ; (xiii) de s'assurer de l'élaboration et de la qualité ainsi que de la mise en œuvre effective des PGES-Chantiers et tout

autre instrument de mitigation des risques et impacts environnementaux et sociaux par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par les Missions de contrôle ; **(xiv)** de veiller au respect des mesures en matière de santé et sécurité au niveau du chantier et au niveau des communautés riveraines du chantier et de s'assurer de la production des rapports circonstanciés concernant les accidents graves avec arrêt de travail sur les chantiers ; **(xv)** de participer à la mise en œuvre des recommandations environnementales et sociales des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du projet réalisées par la BAD et préparer les rapports mensuels de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales tel que prévues dans le PGES, le PCR et l'accord de financement. Il exerce sa mission sous la supervision directe du Chargé de projet au sein de la Cellule.

4. L'Expert Environnemental (Homme/Femme) doit avoir le profil suivant :

- Justifier d'une formation de base de niveau BAC+4 ou Bac+5 en gestion de l'environnement, ou en science de l'environnement, ou (écologie, botanique, foresterie, gestion des ressources naturelles, géographie), ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base, ou tout autre diplôme de niveau similaire (génie civil/rural, géologie, hydrologie, agronomie) avec une spécialisation justifiée en gestion de l'environnement ;
- Avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins sept (7) ans dont trois (03) ans dans les domaines de l'évaluation de l'impact environnemental et social, de l'audit environnemental et social, de la gestion et du suivi environnemental et social ainsi que dans la réalisation ou la mise en œuvre des mesures issues des instruments de sauvegarde environnementale (EIES, PAR, P3P, etc.) ;
- Avoir réalisé ou participé, (et justifié avec des attestations) en tant que qu'environnementaliste, à au moins trois (03) évaluations environnementales et sociales (EIES, PAR, audit environnemental et social ; analyse des risques et impacts ; etc.) de projets de développement dont au moins un (1) de projets de routes bitumées financés par les Banques Multilatérales de Développement disposant des politiques harmonisées (BM, BAD, BID, BEI, SFI) ;
- Avoir participé, et justifié en tant que spécialiste en environnement à deux (02) missions spécifiques de suivi et de surveillance environnementale dans une entreprise/ mission de contrôle/ unité gestion de projets ou programmes pour la réalisation de routes bitumées financés par les Banques Multilatérales de Développement ayant les politiques harmonisées (BM, BAD, BID, BEI, SFI) ;
- Justifier d'une expérience pertinente continue (dans les travaux routiers, la mission de contrôle, l'assistance technique, ou une cellule d'exécution de projet) sur une période minimum de quinze (15) mois dans le suivi, la mise en œuvre des mesures issues des instruments de sauvegarde environnementale pour des projets routes revêtues en béton bitumineux financés par les Banques Multilatérales de Développement ayant les politiques harmonisées (BM, BAD, BID, BEI, SFI) ;
- Avoir des formations complémentaires en Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Avoir une bonne connaissance du Système de sauvegardes intégré de BAD et des politiques de sauvegardes environnementales et sociales des partenaires techniques et financiers ;
- Être parfaitement apte à l'utilisation de l'outil informatique (Microsoft office) ;
- S'exprimer parfaitement en français ou en anglais et excellentes capacités de communication et de rédaction des rapports ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel et respect des normes éthiques et professionnelles.

5. Le Ministre des Travaux Publics invite les candidats (H/F) intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur dossier de candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus, en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies. Les candidats doivent produire une lettre de manifestation d'intérêts

(Adresser au Ministre des Travaux Publics) et leur Curriculum Vitae indiquant clairement les informations sur leurs expériences et leurs compétences en rapport avec la mission (CV actualisé, références de prestations similaires démontrant qu'ils sont qualifiés avec preuve, description des expériences et tâches dans des missions similaires, disponibilité actuelle, etc.).

NB : Préciser les noms et les coordonnées de trois (3) personnes de référence et fournir toutes les pièces et preuves de justification des diplômes et des expériences pertinentes. Une vérification approfondie sera effectuée pour les candidats retenus sur la liste restreinte.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

7. Les propositions à soumettre par les candidats seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. Qualifications générales (formation et expérience générale) ;	20%
2. Expérience spécifique en adéquation avec la mission conformément aux tâches décrites dans les Termes de référence	75%
3. Expérience pertinente dans la région et capacité linguistique	5%

▪ Le profil de l'expert, les critères, sous-critères et les pondérations respectives sont détaillés dans les termes de référence qui peuvent être obtenus auprès de la Cellule des Projets Routiers par les adresses email ci-dessous.

▪ La note minimale requise pour être éligible à la phase d'entretien est de 75 points/100.

▪ Le candidat ayant obtenu la note totale combinée (phase évaluation technique et phase entretien) la plus élevée sera invité à négocier un contrat.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h 00 à 15h00 (GMT+1), du lundi au vendredi. **Les TDRs peuvent être consultés ou demandés et obtenus par email auprès de la Cellule de Projets Routiers à Financement Conjoint, ou sur le site du Ministère des Travaux Publics (www.mintp.cm), ou aux adresses suivantes :**

Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint du MINTP, Téléphone : (+237) 696 69 21 46 ;

Email : csepr_badbm@yahoo.fr; cprfc.mintp@gmail.com et recrutementpast4@gmail.com, de 8h 00 à 15h 00, heure locale (GMT+1)

9. Les demandes de candidatures doivent parvenir au plus tard le, **19 août 2025**, à minuit (heure locale, GMT+1) et portant la mention : « Recrutement de personnel de projet PAST-IV: Expert Environnemental ».

10. Les adresses pour les dépôts sont :

Pour les dossiers physiques

Bâtiment de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint sise dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé, 2^{ème} Etage, Bureau 204.

Pour les dossiers numériques

Email : csepr_badbm@yahoo.fr et cprfc.mintp@gmail.com avec copie à recrutementpast4@gmail.com en seul fichier joint.

11. Conditions d'emploi

▪ Le lieu d'affectation est le siège de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint du Ministère des Travaux Publics, à Yaoundé. Toutefois, le personnel sera amené à effectuer des déplacements sur les sites d'exécution des travaux.

▪ Le personnel est recruté pour une période de deux (02) ans dont six (06) mois de période probatoire à observer pendant la première année de contractualisation.

▪ Les contrats pourront être renouvelés suivant la durée restante du projet et après évaluation satisfaisante des performances du personnel.

▪ Au cas où le candidat appartient à la fonction publique, l'entrée en vigueur de son contrat est conditionnée par la présentation d'un acte de disponibilité dûment signé de son employeur conformément aux directives de la Banque africaine de développement et aux dispositions du Décret N°2021/7341/PM du 13 octobre 2021.

Yaoundé le _____,
Le Ministre des Travaux Publics.